

Membres présents

ARCHAMPS	A RIESEN,
BEAUMONT	M GENOUD,
BOSSEY	J-L PECORINI,
CHENEX	P-J CRASTES,
CHEVRIER	A CUZIN,
COLLONGES-SOUS- SALEVE	V THORET-MAIRESSE,
DINGY-EN-VUACHE	E ROSAY,
FEIGERES	M GRATS,
JONZIER-EPAGNY	M MERMIN,
NEYDENS	C VINCENT,
PRESILLY	L DUPAIN,
ST-JULIEN-EN- GENEVOIS	V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, J-C GUILLON,
SAVIGNY	B FOL,
VALLEIRY	A MAGNIN,
VERS	J LAVOREL
VIRY	L CHEVALIER, F DE VIRY,
VULBENS	F BENOIT,

Membre absent : S BEN OTHMANE

Invités N DUPERRET
Commission sociale, Directrice EHPAD Viry

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance	2
II. Information/débat	2
1. Point de situation - EHPAD de Viry	2
III. Compte-rendu des commissions	7
IV. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 12 avril 2021	7
V. Délibérations	7
1. Assainissement - Accord-cadre « Contrôle des installations sanitaires des habitations situées sur le territoire de la CCG raccordées à l'assainissement collectif et en assainissement non collectif » (marché n°20214) – avenant n°01	7
VI. Divers	8
1. Aire de grands passages gens du voyage	8
2. Espace France Services	8
3. Maison de confiance et de protection de la famille	8
4. Développement durable et éclairage public	8
5. Gouvernance	8
6. Diffuseur de Viry	8

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Carole VINCENT est désignée secrétaire de séance.

II. Information/débat

1. Point de situation - EHPAD de Viry

Historique

Une première réunion / présentation en mars 2012 :

- Exercices 2010 et 2011 déficitaires
- Une augmentation des besoins en intérim
- De longs arrêts qui ne se présentaient pas avant
- Des difficultés accrues pour le recrutement
- Des Crédits Non Reconductibles (CNR) versés par l'ARS mais qui restent aléatoires
- Des soucis pour la section d'investissement
- Des soucis liés à l'absence de trésorerie
- Proposition de signer une convention avec chaque commune du canton et l'établissement afin que chaque commune participe à hauteur de 2 € par habitant (population au 01/01)

Suivi des subventions de 2012 à aujourd'hui

- 2012 : versement par les 17 communes pour un montant de 71 012 €
 - 2013 : versement par les 17 communes pour un montant de 71 272 €
 - 2014 : versement par 13 communes pour un montant de 59 798 €
 - 2015 : versement par 1 commune pour un montant de 1 312 €
 - *Courrier de l'EHPAD en date du 8/4/2015 pour suspendre les demandes de subvention*
 - 2018 : versement par 1 commune pour un montant de 500 €
 - *Courrier de l'EHPAD en date du 18/10/2018 pour relancer les demandes de subvention notamment en lien avec la réforme de la tarification qui entraîne un calcul mathématique des dotations versées par l'ARS et le CD74 et une baisse des dotations pour l'EHPAD*
 - 2019 : versement par 13 communes pour un montant de 45 298 €
 - 2020 : versement par 10 communes pour un montant de 40 266 €
 - 2020 : versement par 4 communes pour un montant de 7 506€ qui sera sur l'exercice 2021
 - 2021 : versement par 3 communes pour un montant de 8 090 €
- Total des subventions versées = 305 054 €

Engagement du CCAS et de l'EHPAD

- Participation d'un représentant de la CCG aux réunions du CCAS en lien avec l'EHPAD => mis en place
- 2 présentations par an de la situation de l'EHPAD aux membres de la CCG (au printemps et à l'automne)=> mis en place
- Une 1^{ère} présentation en novembre 2019 :
- le soutien des communes est nécessaire
- Souhait pour le bien-être des résidents et du personnel de pouvoir financer un poste de soignant supplémentaire afin que le matin, un agent prenne en charge 8 résidents au lieu de 10 sur l'hébergement dit « classique » c'est-à-dire les 40 résidents qui sont au 1^{er} étage
- Volonté pour 2020 d'augmenter le temps de présence de la psychologue et du médecin coordonnateur
- Mise en place de la taxe pour les ordures ménagères à partir du 01/07/2020
- Dans le cadre de la signature du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), contrat signé par l'EHPAD + l'ARS + le Conseil Départemental, il a été acté le financement pour augmenter le temps de présence de la psychologue (+ 20 000 €). Cette dernière travaille maintenant 3 jours par semaine au lieu de 2
- La psychologue est rémunérée par la section « Dépendance » c'est-à-dire par l'argent versé par le Conseil Départemental
- Changement de médecin coordonnateur en octobre 2020 et pour l'instant le temps de travail reste le même soit 8H par semaine
- Pas de présentation au 1^{er} semestre 2020, compte tenu de la situation sanitaire et une présentation le 09 novembre 2020

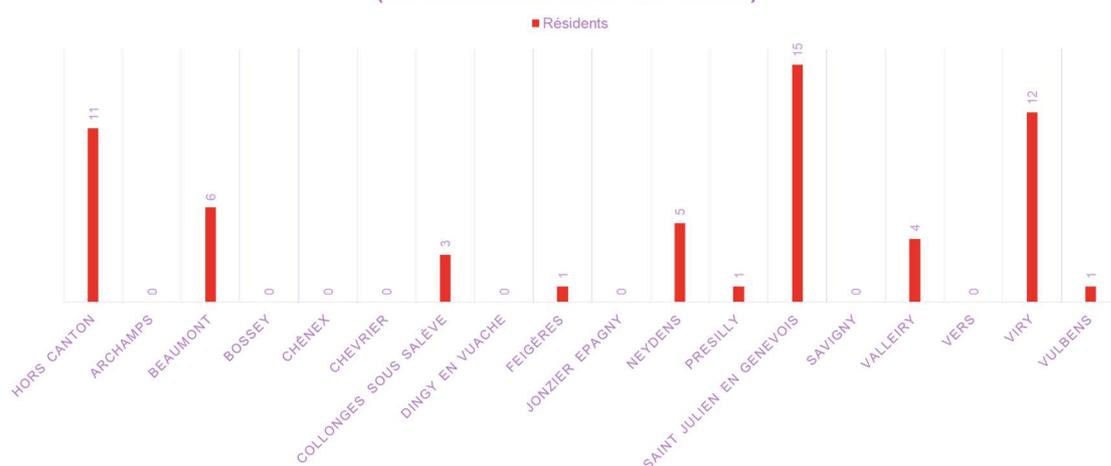
Résultats du budget de 2012 à 2020



Suivi de la section investissement de 2012 à 2020

- Achats et travaux : 642 265 €
- FCTVA (seule recette « réelle ») : 269 192 €
- Excédent du budget de fonctionnement affecté à l'investissement : 580 000 €

REPARTITION DES RÉSIDENTS PAR COMMUNE D'ORIGINE (59 RESIDENTS A CE JOUR)



Exercice 2020

- Une année marquée par la crise sanitaire / COVID 19
- Une activité en forte baisse (généralement le taux d'occupation est de 98%) avec un taux d'occupation de 93%
- Une augmentation des dépenses afférentes au personnel par rapport à l'exercice 2019 de + 99 000€, en lien principalement avec le versement de la prime COVID (75 750 €) et 10 000 € pour le versement de la Prime Grand Age
- Une augmentation des recettes:
 - Crédits non reconductibles de l'ARS (CNR) : 301 985 € dont 230 194 € en lien avec la crise / COVID 19 et 50 000 € au titre de « ESMS en difficulté »
 - Dotation de l'ARS pour le versement de la prime Grand Age : 19 966 €
 - L'aide financière de 10 communes : 40 266 €
- Un résultat excédentaire exceptionnel de 261 960,72 €
- Une proposition d'affectation de ce résultat :
 - Réserves d'investissement : 160 000 €
 - Réserves de compensation des déficits : 101 960,72 €
- Cette proposition doit être validée par l'ARS et le conseil départemental

Investissement : achats et travaux en 2020

Nature des investissements	Montant TTC
Achats et travaux	
3 grilles de défenses pour les bureaux	1 254.00
Electrification du portail + digicode + carillon	2 551.45
Motorisation stores du CANTOU B	2 855.60
7 chariots isolement mobile haut	3 769.22
Poste à souder	478.80
Visseuse perceuse	480.60
84 plateaux	273.20
Chariots 20 niveaux et chariots 3 plateaux	1 236.25
Débrousailluse	720.00
Tondeuse	800.00
Tablette pour les infirmières	570.00
Cellule de refroidissement	9 840.00
Chariot distribution traitements / PDA	2 400.48
5 commodes + 5 chevets + 5 tables	5 608.80
8 lits	10 995.04
3 fauteuils roulants confort CLEMATIS	1 899.00
Téléphone CANTOU B	334.36
Téléphone NUIT	785.63
Licence TITAN WEB	2 049.60
Licence TITAN NOMADE	386.40
Total	49 288.43€

Budget (état prévisionnel des dépenses et des recettes pour 2021)

- Exploitation – Dépenses : 3 135 983 € (+183 533 € par rapport à l'EPRD 2020)
 - Charges de personnel (Groupe 2) : 2 107 733 € (+183 783 € par rapport à l'EPRD 2020) / Mise en place de la prime Grand Age (+118 € brut pour les auxiliaires de soins) et revalorisation des salaires suite au Ségur de la Santé (+ 183 € net par mois pour l'ensemble du personnel)

Attention : à ce jour compte tenu du montant que l'ARS envisage d'allouer pour 2021 dans le cadre du Ségur de la Santé, un manque de recettes de l'ordre de 60 000 € a été évalué

- Charges des Groupes 1 et 3 calculées a minima et à moyen constant
- Exploitation – Recettes : 3 174 053 € (+200 308 € par rapport à l'EPRD 2020)
 - Produits de la tarification (Groupe 1) : 3 033 253 € (+ 163 208 € par rapport à l'EPRD 2020) :
 - Dotation Dépendance : 409 619 €
 - Tarif hébergement validé par le CD : prix de journée de 75,38 €
 - Produit de la tarification pour la section hébergement estimé à 1 646 149 € (hypothèse d'un taux d'occupation à 96,5%)
 - Dotation soins (ARS) évaluée à 977 485 €
 - Produits de la tarification (Groupe 2) : 96 100 € (+ 27 100 € par rapport à l'EPRD de 2020) : Le montant des subventions versées par les communes de la CCG a été évalué à 40 000 €

Prévisionnel des achats et travaux pour 2021

Prévisionnel de 105 000 € (+ 45 000 € par rapport à 2020)

- Climatiser une partie de la cuisine (zone de préparation du froid) = 8 000 €
- Grillage autour du CANTOU B = 5 000 €
- Trappes de désenfumage à reprendre ; en faire la moitié en 2021 = 17 000 €
- Reprise du câblage de la SSI = 15 000 €

- Défibrillateur = 1 500 €
- Stores = 10 000 €
- Chaise de douche = 4 000 €
- Téléphones = 1 500 €
- Licences TITAN = 5 000 €
- Nouveau serveur = 11 000 €
- Ordinateur poste administratif
- 8 lits = 11 000 €

Conclusion

- L'EHPAD a besoin d'une participation annuelle et régulière en fonctionnement de l'ensemble des communes de la CCG pour aider à financer les charges de personnel qui représentent le plus gros poste de dépenses
- Si grâce à ce soutien financier un excédent sur le fonctionnement est réalisé, il pourra être mis en réserve pour l'investissement
- Le bâtiment vieillit et il sera nécessaire de programmer des travaux de peinture conséquents

V Lecauchois souhaite savoir si le recrutement envisagé d'un personnel soignant supplémentaire pour permettre d'avoir plus de temps avec chaque résident le matin a été effectué.

N Mourier répond par la négative faute de candidatures.

V Lecauchois souhaite connaître l'analyse de N Mourier sur ce défaut de candidatures.

N Mourier indique que les jeunes diplômés partent essentiellement travailler sur Suisse. Il existe cependant beaucoup de reconversions ce qui est un point positif. Le recrutement d'infirmiers est particulièrement difficile ; actuellement un poste est vacant sans aucune candidature. Beaucoup d'infirmiers ont arrêté leur métier du fait de la pandémie notamment.

F Benoit souhaite connaître le nombre de lits fermés par manque de personnel.

N Mourier répond que 4 lits sont vacants mais 1 admission est prévue prochainement. Elle ne souhaite pas pour l'instant pourvoir les autres lits dans l'attente de la réalisation d'un recrutement. Les demandes d'admission ont baissé suite à la pandémie. Auparavant 2 ans d'attente étaient nécessaires, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

B Fol note que la diminution des listes d'attente est un phénomène qui se retrouve au niveau national.

N Mourier ajoute qu'un beaucoup de décès ont également eu lieu à domicile.

PJ Crastes souhaite connaître les perspectives à 3 ou 4 ans et le besoin en financement sollicité auprès des collectivités. Un plan pluriannuel d'investissement a-t-il été mis en place ?

N Mourier répond qu'il n'est pas prévu de travaux importants dans les 5 ans à venir.

B Fol souligne que pour autant, le séjour des résidents pourrait être amélioré, en termes d'animation par exemple ou par l'acquisition d'un véhicule qui faciliterait les sorties.

N Mourier indique que peu de sorties sont organisées car les résidents de l'EHPAD sont de plus en plus dépendants. L'EHPAD travaille avec Handimobile pour les quelques sorties organisées ; les véhicules sont facilement mutualisables avec les associations pour handicapés ; un achat n'est donc pas nécessaire.

B Fol souligne l'importance pour l'EHPAD d'avoir une visibilité sur le soutien des communes.

PJ Crastes observe qu'il est nécessaire préalablement d'avoir plus de visibilité sur les chiffres, notamment sur l'excédent de 2020 et sa reprise éventuelle par l'ARS. Si toutes les communes participent à hauteur de 2€/habitant comme demandé, c'est une subvention de 100 000 € qui est attendue. C'est peut-être même trop car le facteur limitant est le recrutement de personnel.

N Mourier rappelle que les accords dans le cadre du Ségur de la santé prévoient une revalorisation des salaires et vu les prévisions de participation de l'ARS, un déficit de 60 000 € est déjà constaté.

B Fol note que la formation du personnel est également un élément à prendre en compte, qui représente un coût.

M De Smedt note que la question de l'EHPAD pourrait être rattachée à un plan plus vaste en direction des personnes âgées, lequel serait intégré dans le projet de territoire.

PJ Crastes indique que le conventionnement entre chaque commune et l'EHPAD prévoyait une annexe financière qui n'a jamais été transmise. Il est important que les élus disposent d'éléments financiers et notamment de prospectives pour soutenir durablement la structure.

N Mourier signale qu'un plan global de financement pluriannuel est établi et peut être communiqué aux élus.

PJ Crastes souligne l'intérêt pour les élus de disposer d'informations sur le budget ainsi que les projets envisagés. Si le rôle de la Communauté de communes est de se substituer aux communes pour apporter 2€/habitant, l'intercommunalité n'apportera aucune valeur ajoutée ; il n'en voit donc pas l'intérêt.

Il souhaite connaître la forme et l'apport de la commune de Viry.

N Mourier répond que Viry participe à hauteur de 2 €/habitant au même titre que les autres communes. Elle rappelle que la structure est financée par l'ARS, le Département et les résidents ; la commune d'accueil n'a pas à intervenir spécifiquement.

B Fol évoque l'importance d'aider la structure, qui est un vrai outil pour le territoire.

A Magnin souligne que la question du financement n'est pas le cœur du problème ; il s'agit plutôt pour les communes d'avoir une visibilité sur les besoins et le plan d'investissement.

L Chevalier remercie les communes pour leur effort. Il rappelle que l'EHPAD a été construit sur un terrain acquis par la commune, ce qui a représenté un investissement conséquent pour cette dernière. L'établissement s'est agrandi avec l'adjonction de deux cantons.

Il rappelle que les résidents pour la majorité sont issus de communes du territoire mais il semble difficile de verser une participation en fonction des communes d'origine des résidents.

Il souhaite que la communication soit améliorée entre l'EHPAD et la Communauté de communes ainsi que les communes et ce dans un souci de transparence.

E Rosay indique qu'il est parfois difficile à défendre devant un conseil municipal une participation à l'EHPAD alors que la structure est excédentaire. Il est important de fournir les arguments permettant de porter le dossier.

N Mourier souligne que le déroulement budgétaire d'une année est difficilement prévisible car il existe beaucoup d'inconnues et notamment le recours à l'intérim ou non.

Par ailleurs, elle signale que l'EHPAD est un employeur, avec des salariés qui habitent le territoire de la Communauté de Communes.

V Lecauchois constate que le projet de territoire est en cours d'élaboration et cette problématique pourrait être traitée à ce niveau, notamment par la création d'un CIAS, les personnes âgées devenant une compétence de la CCG.

PJ Crastes signale que l'atelier 3 abordera notamment ce sujet et sera l'occasion d'en débattre. Pour avancer sur le dossier il est nécessaire d'avoir un plan de service et un plan d'investissement, permettant ainsi d'ajuster la contribution des communes au fonctionnement de l'EHPAD.

N Mourier évoque un besoin d'aide au niveau du fonctionnement mais également de l'investissement de la structure.

III. Compte-rendu des commissions

Néant.

IV. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 12 avril 2021

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

V. Délibérations

1. Assainissement - Accord-cadre « Contrôle des installations sanitaires des habitations situées sur le territoire de la CCG raccordées à l'assainissement collectif et en assainissement non collectif » (marché n°20214) – avenant n°01

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Concernant l'accord-cadre « Contrôle des installations sanitaires des habitations situées sur le territoire de la Communauté de communes du Genevois raccordées à l'assainissement collectif et en assainissement non collectif », il convient d'intégrer de nouveaux contrôles, qui étaient soit réalisés en interne, soit non effectués, par l'ajout de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires à l'accord-cadre. Ces prix sont détaillés dans l'avenant n°01.

Par ailleurs, l'intégration de ces nouveaux contrôles implique l'augmentation du montant maximum HT annuel de 4 000,00 € ; le nouveau montant de l'accord-cadre s'élèvera désormais à 44 000,00 € HT, soit une augmentation de + 10,00 % du montant initial.

Pour ce faire, il convient de conclure un avenant n°01 ayant pour objet les modifications précitées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R. 2194-8 et 9,

Vu la délibération n°20200708_cc_adm57 relative au procès-verbal d'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau en date du 8 juillet 2020,

Vu la délibération n°20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres dont le montant est égal ou supérieur à 100 000 € HT et inférieur aux seuils européens, de prendre toute décision concernant leurs avenants dont la conclusion ne relève pas des pouvoirs du Président et lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'acte d'engagement, notifié le 16 juillet 2020, attribuant l'accord-cadre « Contrôle des installations sanitaires des habitations situées sur le territoire de la CCG raccordées à l'assainissement collectif et en assainissement non collectif (marché n°20214) » à l'entreprise Sarl NICOT CONTROLE pour un montant annuel maximum de 40 000,00 € HT,

DELIBERE

Article 1 : **approuve** l'avenant n°01 à l'accord-cadre « Contrôle des installations sanitaires des habitations situées sur le territoire de la CCG raccordées à l'assainissement collectif et en assainissement non collectif », ayant pour objet d'augmenter le montant maximum HT annuel de 4 000,00 € et d'intégrer des prix nouveaux au bordereau des prix unitaires, tel que joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 : **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget principal- exercice 2021 – chapitre 23.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VI. Divers

1. Aire de grands passages gens du voyage

PJ Crastes informe que l'aire fixe de grands passages n'ayant pas pu être identifiée, il a été convenu pour cette année de poursuivre le principe d'une aire tournante et c'est à la Communauté de communes de l'accueillir en 2021. La commune de St Julien a émis un avis favorable pour le terrain des anciennes pépinières Brunet. Le SIGETA devra valider sur son périmètre une aire fixe, qui pourrait se situer sur les territoires de Cruseilles ou de la Semaine car ils n'accueillent pour l'instant aucune structure. Si finalement aucune solution n'était trouvée et qu'une aire fixe devait être identifiée sur le genevois, St Julien a demandé que cette aire ne soit pas située sur son territoire.

Il précise que le genevois ne répondant pas à ses obligations au niveau du schéma concernant la sédentarisation, le Préfet ne procédera à aucune expulsion en cas d'occupation illégale.

2. Espace France Services

V Lecauchois indique que le délai de création de ces espaces a été reporté au 31/12/2022. Malgré cela, le Préfet souhaite que celle du territoire soit opérationnelle d'ici la 2^{ème} quinzaine d'octobre 2021 avec une inauguration au 1^{er} semestre 2022. Les collectivités seront appelées à financer 1,5 poste.

3. Maison de confiance et de protection de la famille

Point reporté.

4. Développement durable et éclairage public

E Rosay indique que certains élus ont été surpris concernant la présentation du SYANE sur l'éclairage public et le choix de certaines communes. Il propose que le SYANE intervienne lors d'une prochaine commission environnement pour éviter de stigmatiser le choix de certaines communes.

M Genoud signale qu'il évoquera ce point avec le SYANE vendredi dans le cadre d'une rencontre programmée.

5. Gouvernance

E Rosay souhaite qu'une rencontre entre élus soit organisée pour évoquer la gouvernance et le rôle du Président et des Vice-Présidents.

PJ Crastes indique que la prochaine conférence des Maires pourra aborder ce sujet.

Départ F De Viry.

6. Diffuseur de Viry

Echange sur la position prise par les élus de Viry concernant le projet de diffuseur, lors du dernier conseil municipal le 27 avril.

Le conseil municipal a pris trois délibérations :

-accord pour un diffuseur mais à hauteur de la gare de péage et non au niveau de la gare

-approbation du contournement

-refus de la déviation ouest

Les élus du bureau communautaire prennent acte de la décision de la commune tout en regrettant que le concept multimodal d'ensemble et les avantages du projet n'aient pas été reconnus par le conseil municipal. Le débat de fond reprendra après les élections départementales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 11 mai 2021.

Vu par le Président